



FICHES DE DONNEES DE SECURITE KIT SCALLEMENT CHARCOT Partie B

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit KIT SCALLEMENT CHARCOT Partie B
Numéro du produit 455120

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur LEGALLAIS
PARC D'ACTIVITÉ LES PTES DE LA SUIS
BD LIEUTENANT COLONEL OSTIGUY
14320 SAINT ANDRE SUR ORNE
Tél: 08 25 31 32 33
Fax: 08 25 31 32 99
E-mail: legallais@legallais.com

Web www.legallais.com

Personne à contacter legallais@legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRIS) +33 (0) 1 4 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Org. Perox. E - H242

Dangers pour la santé humaine

Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

O; R7. Xi; R36. N; R50. R43

Santé humaine

Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

Environnement

Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Physicochimique

Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

KIT SCELLEMENT CHARCOT Partie B



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

- H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.
- P411 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C/77°F.

Contient

BENZOYL PEROXIDE

Mentions de mise en garde supplémentaires

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P391 Recueillir le produit répandu.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

GLYCERINE	20-50%
Numéro CAS: 56-81-5 Numéro CE: 200-289-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471987-18-XXXX	
Classification Non classé.	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -
PEROXYDE DE DIBENZOYLE	10-20%
Numéro CAS: 94-36-0 Numéro CE: 202-327-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50-XXXX Facteur M (aigu) = 10	
Classification Org. Perox. B - H241 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) E;R3 O;R7 Xi;R36 R43

KIT SCÉLLEMENT CHARCOT Partie B

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR		5-10%
Numéro CAS: 670241-72-2 Numéro CE: 447-010-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-0000018876-55-XXXX		
Classification Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N; R51/53	
ZINC DISTEARATE		1-5%
Numéro CAS: 557-05-1 Numéro CE: 209-151-9		
Classification Non classé.	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) -	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Provoque une irritation cutanée.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers particuliers**

Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie**

KIT SCHELLEMENT CHARCOT Partie B

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 25°C.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

GLYCERINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

ZINC DISTEARATE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 10 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

KIT SCELLEMENT CHARCOT Partie B

PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

DNEL	Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m3
PNEC	- Eau douce; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg - Eau de mer; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - STP; 0.35 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide

Couleur

Noir.

Odeur

Caractéristique.

Seuil olfactif

Indéterminé.

pH

Non applicable.

Point de fusion

Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non applicable.

Point d'éclair

Non applicable.

Taux d'évaporation

Indéterminé.

KIT SCÉLLEMENT CHARCOT Partie B

Facteur d'évaporation

Indéterminé.

Inflammabilité (solide, gaz)

Indéterminé.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Indéterminé.

Autre inflammabilité

Indéterminé.

Pression de vapeur

Indéterminé.

Densité de vapeur

Indéterminé.

Densité relative

Indéterminé.

Densité apparente

Non applicable.

Solubilité(s)

Indéterminé.

Coefficient de partage

Indéterminé.

Température d'auto-inflammabilité

Indéterminé.

Température de décomposition

50°C

Viscosité

> 60 S ISO2431

Propriétés explosives

Aucune information disponible.

Propriétés comburantes

Indéterminé.

9.2. Autres informations

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

KIT SCELLEMENT CHARCOT Partie B

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant.

Inhalation

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire

Irritation des yeux et des muqueuses.

Voie d'exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Symptômes

Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

Considérations médicales

Pas d'information disponible.

Informations toxicologiques sur les composants

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

950

Espèces

Rat

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

KIT SCÉLLEMENT CHARCOT Partie B

Informations écologiques sur les composants

PEROXYDE DE DIBENZOYLE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L50

0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu)

10

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: 0.06 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

EC50, 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

BENZOIC ACID,NONYL ESTER,BRANCHED AND LINEAR

Toxicité aiguë - poisson

CL50, 24 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL50, 48 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) CL50, 72 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) EC50, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) EC100, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune) NOEC, 96 heures: > 1.23 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 24 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna EC50, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna NOEC, 48 heures: > 2.2 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - microorganismes

CI50, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées NOEC, 3 heures: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage

Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Élimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets

Évacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

KIT SCELLEMENT CHARCOT Partie B

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 19/05/2014

Révision 1

Numéro de FDS 20488

Phrases de risque dans leur intégralité

R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R7 Peut provoquer un incendie.

R36 Irritant pour les yeux.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R36 Irritant pour les yeux.

Mentions de danger dans leur intégralité

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KIT SCELLEMENT CHARCOT Partie B

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.